Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260202-7012026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 23/01/2026

DATE D'AFFICHAGE : 23/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, LOPEZ, RÉHAULT et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE, POLET et ROYER.

Absents excusés : Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame VIEL Christine et Monsieur POLET Nicolas qui a donné pouvoir à Monsieur ROYER Yann.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 7.01/2026 : DEVIS TRAVAUX AMENAGEMENT VOIRIE LA COUBLERE D'AHAUT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 8.12/2021 en date du 06/12/2021, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à l'acquisition d'une bande de terrain à la Coublère d'Ahaut permettant de créer un itinéraire de mobilité douce et sécurisée. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voirie du Lotissement La Coublère, l'entreprise MARC SA de BRUZ propose un devis concernant l'aménagement de la bande de terrain désignée ci-dessus le long des parcelles référencées au cadastre : Section ZB n° 58 et 143.

Le devis, comprenant la découpe de l'enrobé et le terrassement, la fourniture et la pose de bordures, l'enrobé et le marquage des bordures, s'élève à 6 805,00 € HT, soit 8 166,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **REFUSE de donner suite au devis de l'entreprise MARC SA pour un montant de 6 805,00 € HT, soit 8 166.00 € TTC.**

13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 30 JAN. 2025
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 02 FEV. 2026